

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2024

La réunion a eu lieu à la salle du conseil municipal, à 20 heures 30. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués ; tous sont présents sauf David CHAULET (arrivée à 20 h 35) et Sophie PETIT (Pouvoir à Nathalie GOUT).

0- Demande de huis clos pour l'étude du point « avancement reprise de la boucherie »

A l'unanimité, il est décidé d'aborder le point « avancement reprise de la boucherie » à huis clos en fin de séance.

1- Information sur des décisions du Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

3- Point sur les travaux

- Programme voirie 2024 : la réunion de préparation a eu lieu le 20 septembre 2024.
- VC n°12 : le conseil départemental a attribué une subvention de 4 768 € pour l'aménagement de sécurité, mur de soutènement de la VC n°12.

4- Projet d'Aménagement de la plage du pont d'Aubert et mise aux normes PMR des sanitaires

M le Maire rappelle le projet d'aménagement de la plage du Pont-Aubert et la mise aux normes PMR des sanitaires.

Une consultation des entreprises a été lancée le 1^{er} août 2024, divisée en 3 lots :

- Lot n°1 : VRD pour une estimation à 270 280.00 € HT ;
- Lot n°2 : Aménagement paysager et mobilier pour une estimation à 189 420.00 € HT (tranches ferme et optionnelle) ;
- Lot n°3 : TCE pour une estimation à 9 550.00 € HT.

3 plis ont été réceptionnés au 12 septembre 2024 et ont fait l'objet d'une analyse par le cabinet DEJANTE, maître d'œuvre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 septembre 2024 et a attribué les lots comme suit :

- Lot n°1 (VRD) : Entreprise BERGHEAUD TP à MAURIAC (15) pour un montant de 279 864.00 € HT ;
- Lot n°2 (Aménagement paysager et mobilier) : Entreprise LA CHARMILLE à LE VIGÉAN (15) pour un montant de 188 032.00 € HT ;
- Lot n°3 (TCE) : consultation infructueuse (absence d'offre).

Après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » et 1 abstention, le conseil municipal :

- Attribue le lot n°1 – VRD – à l'entreprise BERGHEAUD TP, sise boulevard Pasteur 15200 MAURIAC pour un montant de 279 864.00 € HT,
- Attribue le lot n°2 – Aménagement paysager et mobilier – à l'entreprise LA CHARMILLE, sise 13 avenue de Clermont 15200 LE VIGÉAN pour un montant de 188 032.00 € HT,
- Dit que le lot n°3 – TCE – sera attribué selon passation de gré à gré,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise M le Maire à toutes démarches et signatures utiles pour la conclusion des marchés et l'avancement de ce dossier.

La réunion de lancement aura lieu le vendredi 11 octobre 2024 à 09 heures en mairie.

Mme GOUT a constaté durant la saison estivale que les sanitaires auraient nécessité un entretien plus suivi.

5- Projet de déconnexion du réseau d'assainissement et construction d'une STEP sur le secteur « Bourg Ouest » – attribution des lots

M le Maire rappelle le projet de déconnexion du réseau d'assainissement et construction d'une STEP sur le secteur « Bourg Ouest ».

Une consultation des entreprises a été lancée le 14 août 2024, divisée en 2 lots :

- Lot n°1 : Canalisations et branchements pour une estimation à 529 955.14 € HT ;
- Lot n°2 : Station d'épuration par lits plantés de roseaux pour une estimation à 348 400.00 € HT.

1 pli a été réceptionné au 23 septembre 2024 et a fait l'objet d'une analyse par le cabinet SOCAMA.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 septembre 2024 et a attribué les lots comme suit :

- Lot n°1 (Canalisations et branchements) : Entreprise BERGHEAUD TP à MAURIAC (15) pour un montant de 530 474.00 € HT ;
- Lot n°2 (Station d'épuration par lits plantés de roseaux) : Entreprise BERGHEAUD TP à MAURIAC (15) pour un montant de 342 933.00 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Attribue le lot n°1 – Canalisations et branchements – à l'entreprise BERGHEAUD TP, sise boulevard Pasteur 15200 MAURIAC pour un montant de 530 474.00 € HT,
- Attribue le lot n°2 – Station d'épuration par lits plantés de roseaux – à l'entreprise BERGHEAUD TP, sise boulevard Pasteur 15200 MAURIAC pour un montant de 342 933.00 € HT,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise M le Maire à toutes démarches et signatures utiles pour la conclusion des marchés et l'avancement de ce dossier.

6- Demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural à Lamirande

M le Maire rappelle qu'en séance du 12 juin 2024 il a été étudié une demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural à Lamirande. Les élus avaient donné un avis favorable et avaient souhaité que l'information soit portée à Mme Marie-Christine CHASSAGNE, autre propriétaire riverain, celle-ci pouvant être intéressée par l'autre partie du chemin.

Il indique que Mme Marie-Christine CHASSAGNE a fait savoir par courrier reçu le 23 août 2024 sa volonté d'acquérir la partie d'un chemin rural à Lamirande pour réunir ses parcelles en une unité foncière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sis au lieu-dit Lamirande,
- Autorise M le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

7- Adressage : dénomination d'une voie

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue de la commune, adopte la dénomination suivante : Moulin de Brézange.

8- Conclusion d'un contrat d'apprentissage

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de recourir au contrat d'apprentissage.
- Décide d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation	Nombre de postes
Service technique	Agent technique	Bac professionnel spécialité « paysagiste »	2 ans	1

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- Autorise M le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

9- Mission Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité

M le Maire expose au conseil municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un Agent Chargé d'assurer la Fonction d'Inspection dans le domaine de Santé et de la Sécurité au Travail – ACFI en vertu de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes :

- Soit passer convention à cet effet avec le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze (CDG 19),
- Soit désigner, après avis de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du Comité Social Territorial (CST-FS) (ou du CST, en l'absence de CST-FS), leur propre ACFl.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Sollicite la mission inspection proposée par le CDG 19,
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec le CDG 19 conclue pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2024,
- Inscrit au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense.

10- Questions diverses

- Ecole : Un courrier de remerciements a été adressé à M l'Inspecteur d'académie pour l'attribution d'un ½ poste d'enseignant au titre de l'année scolaire 2024-2025. Grâce à ce ½ poste, les enfants de très petite section peuvent être scolarisés.

Le souhait d'accueillir les CM2 à la rentrée 2025 a également été formulé.

- Vente de bois parcelle B608 : eu égard à l'état des bois, M le Maire a sollicité une offre d'achat des bois en coupe rase. Le Comptoir des Bois de Brive propose 16 656.00 €. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- M le Maire informe le conseil municipal que le centre hospitalier de TULLE, propriétaire de la forêt d'En Frétigne, souhaite vendre cette parcelle de plus de 81 hectares.

L'ONF propose que la commune achète cette parcelle pour en faire une réserve biologique intégrale. Cette acquisition pourrait être financée par des Fonds Verts de l'Etat.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'engagement des discussions.

- M le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un mail émanant de M Quentin BROUSSOLLE qui indique qu'il souhaiterait construire un garage de 40 m² sur la parcelle H1095.

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve de ne pas dépasser cette surface de construction.

- M VALIBUS indique que des travaux ont été réalisés sur le chemin du Poumeyrol. Il interroge le Maire sur l'opportunité de faire des programmes identiques deux jours par mois.
- Mme GOUT souhaite des informations sur les emplacements de camping disponibles à l'année à Spontour. Mme CAUX la renseigne.
- M CHAULET souhaite savoir si le projet de maison d'assistantes maternelles a évolué. Il est indiqué que Mme ANGLARD a contacté les familles susceptibles d'avoir besoin d'un mode de garde mais qu'elles sont déjà organisées.
A ce jour, il n'y a pas de besoin particulier ; le projet est donc mis en sommeil mais pas abandonné.
- Il est rappelé que le groupe de travail « site internet » se réunira le mardi 8 octobre 2024 à 20 heures 30.
- Dans le cadre d'Octobre Rose, Mme ANGLARD rappelle que deux marches seront organisées le samedi 12 octobre à 14 h 30 pour collecter des fonds et que des objets à l'effigie de la cause seront mis en vente à l'épicerie et l'agence postale.
- M le Maire fait part du projet de voie « verte pâle » instigué par le Conseil départemental. Cela vise à permettre la cohabitation entre véhicules, vélos et piétons sur les routes départementales et certaines communales.

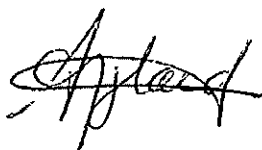
11- Avancement reprise de la boucherie

M le Maire indique que trois rencontres ont été organisées pour la gérance de la boucherie-charcuterie. Elles émanent de :

- La première n'a pas donné lieu à candidature car la personne n'a pas le diplôme de boucher, uniquement celui de charcutier.
- La deuxième paraît intéressante. Une rencontre sera rapidement organisée pour que les candidats présentent leur projet aux conseillers municipaux.
- La troisième a fait l'objet d'une candidature qui a été étudiée et une visite a eu lieu. Les élus ne souhaitent pas y donner suite au vu de la teneur du dossier.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire de séance, Marie-Eve ANGLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anglard'.

Le Maire, Serge GUILLAUME

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'G'.